

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Relative à la création de la ZAC multi-sites centre-bourg
allée des Camélias – Haut Vaugreux

Délibération du Conseil Municipal du 6 février 2025

Objet de la consultation : La commune de VIGNOC organise une participation du public par voie électronique relative à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multi-sites du centre-bourg-allée des Camélias – Haut Vaugreux, conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement. Le projet de ZAC a été dispensé d'étude d'impact.

Autorité compétente : La commune de VIGNOC est chargée d'organiser la participation du public par voie électronique en tant qu'autorité compétente pour la création de la ZAC.

La participation du public par voie électronique se déroule pendant 31 jours

du 3 mars au 4 avril inclus.

Documents soumis à la consultation du public : Conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, pendant toute la durée de la participation, un dossier dématérialisé est mis à disposition du public via le site internet de la Commune de VIGNOC (<https://www.vignoc.fr>)

Le dossier mis à la consultation du public comprend :

- Le projet de dossier de création de la ZAC
- Le bilan de la concertation préalable

Déroulement de la consultation du public : Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation, selon les modalités suivantes :

Par voie électronique sur le site internet de la Commune de VIGNOC (<https://www.vignoc.fr>)

- où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.
- Sur support papier, sur demande : à l'accueil de la mairie de VIGNOC, 12 rue des écoles 35630 VIGNOC, aux horaires habituels d'ouverture.

Le public peut formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation

- Soit par courriel à l'adresse suivante : mairie@vignoc.fr
- Soit sur le registre papier mis à disposition à l'accueil de la Mairie.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées, par voie électronique, à l'adresse suivante : mairie@vignoc.fr

Un rapport de synthèse relatant le déroulement de la procédure et recensant les observations et propositions formulées par le public sera rédigé et approuvé en Conseil Municipal. Puis le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, pourra être approuvé en Conseil Municipal. Le dossier soumis à la procédure de PPVE ainsi que le rapport de synthèse seront ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet de la Commune, à l'adresse suivante : <https://www.vignoc.fr>